

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 06 septembre 2016

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser la rehausse de la toiture et la création d'un studio et d'une terrasse au troisième étage de l'immeuble situé rue Tomberg, 178.

Madame, Monsieur,

Nous nous opposons à la régularisation de la terrasse au 3^{ème} étage de l'immeuble. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse, surtout du fait que cette terrasse si situe proche d'un coin.

Pour cette raison nous nous opposons à la régularisation de cette terrasse et nous demandons à la commission de concertation de remettre un avis défavorable à cette demande.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin
Coordinateur